

---

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE

(En remplacement d'une assemblée de consultation publique)

---

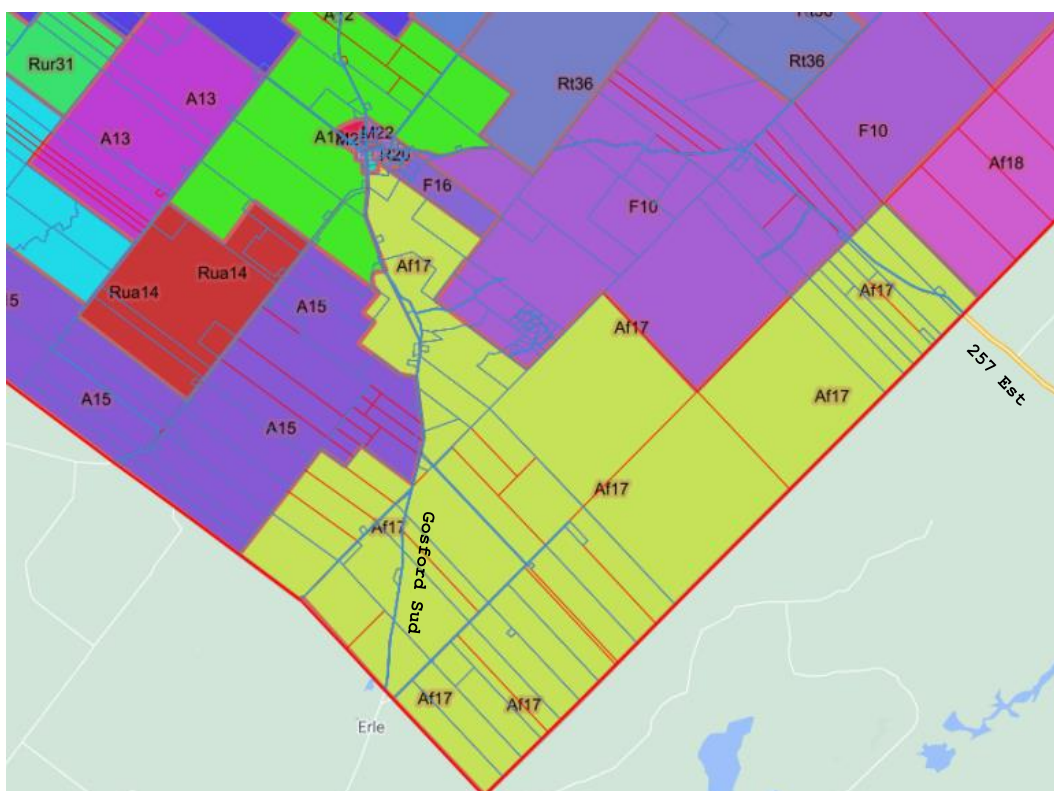
Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Ham-Sud a adopté, par résolution le *Projet de règlement 2021-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 200805-03 ET SES MODIFICATIONS* ainsi que le *Projet de règlement 2021-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2010-04 ET SES MODIFICATIONS*.

Le projet de règlement 2021-07 *MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 200805-03 ET SES MODIFICATIONS* vise à modifier le règlement de zonage afin d'autoriser les usages auberge, restaurant et services personnels dans la **zone Af17**, sans restriction relativement au nombre de bâtiments complémentaires et assujettir ces usages au règlement numéro 2010-04 relatif aux usages conditionnels.

Le projet de règlement 2021-08 *MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2010-04 ET SES MODIFICATIONS* vise à modifier le règlement relatif aux usages conditionnels afin d'autoriser les usages auberge, restaurant et services personnels dans la **zone Af17** et assujettir ces usages à des critères d'évaluation afin d'assurer une coexistence harmonieuse entre ces usages et le voisinage et préserver le potentiel d'exploitation des entreprises agricoles existantes.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. À cet effet, les règlements pourraient faire l'objet d'une demande visant à ce que lesdits règlements contenant ces dispositions, et adoptés par le Conseil, soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter

#### PLAN – zone AF17



**AVIS** est par la présente donné par la soussignée, qu'il y aura tenue d'une consultation publique écrite du **15 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021**. Cette consultation écrite remplace l'assemblée publique de consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toutes personnes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 2021-07 et 2021-08 peuvent le faire par les moyens suivants :

**Par courrier**

9, chemin Gosford Sud  
Ham-Sud (Québec) J0B 3J0

**Par courriel**

[dg@ham-sud.ca](mailto:dg@ham-sud.ca)

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité [www.ham-sud.ca](http://www.ham-sud.ca) ou sur demande par courriel à [dg@ham-sud.ca](mailto:dg@ham-sud.ca).

Donné à Ham-Sud le 15 septembre 2021,



Marie-Pier Dupuis  
Directrice générale et secrétaire-trésorière